

Parents d'élèves

N/REF : MB/ML/17 199

Objet : Information des familles sur la mise en place et l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à la rentrée scolaire 2017

Madame, Monsieur,

Après trois années de fonctionnement avec les nouveaux rythmes scolaires, l'organisation mise en place en septembre 2014, même si elle ne satisfaisait pas l'ensemble des acteurs, répondait aux grandes lignes de la réforme :

- Diminution du temps scolaire : maximum 5h30 par jour (8h45-11h45 et 14h00-16h30)
- 5 matinées de 3 heures maximum : le mercredi matin est désormais un temps scolaire
- Mise en place de TAP (temps d'activités périscolaires) : 1 heure d'activité/semaine, le jour et l'heure varient selon la classe de votre enfant.

Cette organisation est reconduite pour la rentrée 2017 mais avec quelques aménagements du fait de l'ouverture de la dernière partie de l'école. Afin de permettre un meilleur usage des locaux entre l'école et les TAP et de prendre en compte la fatigue des plus petits (utilisation des cours, de la salle prairial, enseignement musical, etc.), les TAP se dérouleront sur cinq jours et non plus quatre.

Voici donc l'organisation prévue pour septembre 2017 (les horaires de l'école ne changent pas 8h45-11h45 et 14h00-16h30) :

**Emploi du temps général :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 H 45 - 9 H 45					
9 H 45 - 10 H 45					
10 H 45 - 11 H 45			(3)		
Pause méridienne					
14 H 00 - 14 H 30					
14 H 30 - 15 H 30					
15 H 30 - 16 H 30	(1)	(2)		(4)	(5)

<b>Temps scolaire</b>	
<b>Accueil de loisirs</b>	
<b>Temps scolaire ou APC/ TAP</b>	(i)

- (1) APC/TAP pour la classe de GS et les 2 classes de CE1  
 (2) APC/TAP pour la classe de GS et les 2 classes de MS  
 (3) APC/TAP pour les 2 classes de PS et les 2 classes de CP  
 (4) APC/TAP pour la classe de CM2 et les 2 classes de CM1  
 (5) APC/TAP pour la classe de CM2 et les 2 classes de CE2

Conscients que beaucoup de questions sur ce que sera l'organisation du temps des enfants à la rentrée se posent, nous nous proposons de vous apporter quelques éléments de réponse sur ce qui va être mis en place.

## Quelques généralités

L'accueil périscolaire matin est mis en place tous les jours de la semaine, dans les mêmes conditions qu'actuellement. Les horaires sont inchangés.

La pause méridienne est de 2h15, le temps de sieste des petites sections maternelles est préservé (11h45 à 14h00).

La fin du temps scolaire est à 15h30 ou 16h30, selon la classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi et à 10h45 ou 11h45 le mercredi toujours selon la classe.

L'accueil périscolaire du soir est mis en place dès 16h30 et jusqu'à 19h dans les mêmes conditions qu'actuellement, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'étude est assurée les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; les enfants sont pris en charge à 16h30 jusqu'à 17h45. A la fin de l'étude ils peuvent être accueillis à l'accueil périscolaire soir (un tarif particulier est appliqué) dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Le restaurant scolaire est accessible tous les jours et à tous les enfants scolarisés, dans les mêmes conditions qu'actuellement.

En période scolaire, l'accueil de loisirs est ouvert le mercredi de 14h00 à 19h00. Seuls les enfants scolarisés sur la commune et déjeunant à la cantine seront accueillis.

**Pour tous ces services l'inscription et la réservation sont obligatoires, attention aux dates limites.**

## Les TAP

Pour le bon déroulement des activités, le taux d'encadrement pour le TAP est le même qu'en accueil périscolaire, à savoir un adulte pour 10 maternels ou 14 élémentaires.

Les activités organisées dans le cadre de TAP **sont ouvertes à tous les enfants scolarisés à la journée** sur la commune, et **gratuites**.

**La participation aux TAP n'est pas obligatoire** elle relève du choix des familles. Mais il est souhaitable pour l'enfant, dès lors qu'il est inscrit, qu'il participe de façon assidue aux séances.

**Pour pouvoir participer aux TAP l'inscription puis la réservation** auprès du service Enfance Jeunesse **sont obligatoires**.

Les réservations se font comme pour les autres services via le portail famille, ou via un imprimé disponible à l'accueil de loisirs ou en ligne, avant une date limite (la même que pour les autres services). La réservation du TAP n'est possible que pour le jour de la semaine prévu pour la classe de l'enfant. L'inscription est faite pour une période (de deux mois) ce qui représente six séances d'activités.

Pour plus de souplesse, la réservation de ce service à l'année (année scolaire de septembre à juin) pourra être effectuée sous réserve de remplir le formulaire disponible sur internet ainsi qu'au secrétariat de l'accueil de loisirs. Aucune modification de planning ne sera réalisée par nos services, **ces réservations annuelles ne seront modifiables que par les familles en respectant le délai d'annulation/réservation en vigueur**, soit sur le portail famille soit sur les feuilles disponibles à l'accueil de loisirs (Exemple : une famille qui aura réservé pour l'année les lundis mardis et jeudis pourra seule demander la suppression ou l'ajout de journées ou encore l'annulation pour un mois).

**Attention : En cas d'oubli de réservation de votre part l'enfant quittera l'école à 15h30, ou à 10h45 ; pour les maternels les parents seront contactés pour venir chercher l'enfant. Un enfant de maternel ne peut quitter seul les locaux après le TAP, il doit, soit être récupéré par un adulte ou par un mineur âgé de plus de 11 ans (connus et identifiés par le service EJVA). Un enfant d'élémentaire peut quitter seul les locaux après les TAP si une autorisation écrite a été remplie (auprès du service EJVA).**

Les TAP sont organisés, pour certaines classes, en même temps que les APC (activités pédagogiques complémentaires) encadrées par les enseignants. Les APC ne sont pas obligatoires, les enfants sont choisis par les enseignants et leur participation aux APC dépend de l'accord des parents.

**Attention : une famille qui refuse que son enfant participe aux APC sur une période ne pourra pas réserver de TAP sur la même période. Si les activités ont lieu en même temps, l'enfant quittera alors l'école à 15h30 ou à 10h45**

*Exemple :*

Un élève de CM1 qui n'est inscrit ni en APC ni en TAP quittera l'école à 15h30 **le jeudi** ; les autres jours il quittera l'école à 16h30.

Enfin, si la réservation en TAP est faite par les familles, **le choix de l'activité est fait par l'enfant.** Si une activité est très demandée, une liste d'attente sera établie et servira de base pour la période suivante. Les intervenants s'assureront qu'un maximum d'enfants participe à leur activité sur l'année. L'enfant ne peut pas changer d'activité en cours de période.

### Organisation pratique du TAP

15h15	les intervenants préparent leur activité
15h30	l'appel est fait dans chaque classe concernée. les maternels se déplacent vers le lieu de regroupement sans leurs affaires, les élémentaires se déplacent vers le lieu de regroupement avec leurs affaires (manteaux, sacs). Les enfants inscrits en APC restent avec l'enseignant
15h35	constitution des groupes par chaque responsable, puis déplacement du groupe vers le lieu d'activité. Pour les maternels, les activités leurs sont proposées dès la fin de la sieste, les groupes sont constitués ensuite.
15h40	démarrage de l'activité
16h15	fin de l'activité et retour des groupes vers le lieu de regroupement accompagnés par chaque responsable.
16h20	appel des enfants inscrits aux différents services (périscolaire soir, étude)
16h25	regroupement des enfants restants sur place, pour les autres : <b>les maternels et les élémentaires sont reconduits dans l'accueil de Loisirs, les CM1 et CM2 sont regroupés dans la cour.</b>

**Règle pour les enfants inscrits aux APC :**

**Les maternels sont reconduits à l'Accueil de Loisirs par les enseignants.**

**Les élémentaires sont reconduits à la grille par les enseignants après appel des élèves inscrits au service périscolaire du soir ou à l'étude (16h30) ou à la cantine (11h45).**

Pour éviter le déplacement des enfants sur de longs trajets, les enfants auront des activités dans des salles ou des lieux situés à proximité de l'école.

**NOTA : l'organisation de l'heure de TAP du mercredi de 10h45 à 11h45 se fait selon le même schéma**

## Contenu des TAP

Activités manuelles : atelier perles, maquettes, couture-broderie, création de bijoux, pyrogravure ...

Activités culturelles et d'expression : initiation danse, chant/chansons, lecture de contes, initiation au théâtre, initiation aux percussions, initiation aux échecs ...

Activités à caractère sportif : jeux sportifs extérieurs et intérieurs, initiation foot, initiation au basket, initiation au roller, initiation au badmington, initiation à la relaxation, initiation au tennis ...

Activités diverses : création florale, atelier culinaire, jardinage, jeux de société, parcours de billes ...

Les quinze premiers jours de septembre sont l'occasion de présenter aux enfants les différentes activités et de pratiquer certains ajustements.

La direction du service EJVA et l'équipe municipale restent à votre écoute pour répondre à vos questions.

Le règlement intérieur des TAP va être amendé et adopté en conseil municipal du 30 juin 2017, il sera disponible en ligne et à l'accueil de loisirs.

Le Maire,  
Michel BACHMANN